

**Quand il y a des
dérives comportementales**
dans la relation auteur/éditeur



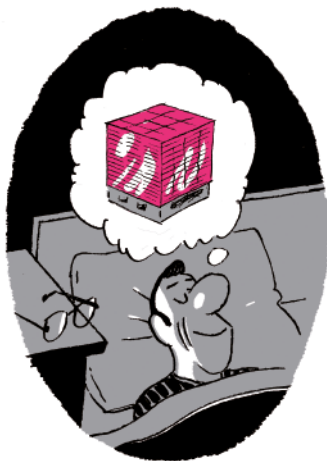
Une perspective économique
par Olivia Guillon

Les relations entre auteurs et éditeurs sont influencées par leurs positions respectives dans la filière du livre. Cela tient à la fois aux structures du marché sur lequel ils interagissent et au contexte socio-économique.

Le rôle des structures concurrentielles et institutionnelles

Le marché des droits d'édition présente plusieurs caractéristiques déterminantes pour le comportement des acteurs. D'abord la concentration : d'après les estimations de l'Autorité de la concurrence, en France 8 maisons d'édition cumulent à elles seules 50 % à 95 % des parts de marché sur les meilleures ventes en littérature générale, jeunesse et bande dessinée. Cela se double souvent d'une maîtrise de l'aval de la chaîne du livre : les grands groupes possèdent des sociétés dans tous les métiers du livre, de l'édition à la vente (librairie, vente en ligne...) en passant par la distribution et la diffusion.

La promotion, le transport et le stockage d'un livre papier représentant une part très importante à la fois des coûts et des facteurs de succès, la maîtrise de ces activités est une partie centrale du modèle économique des grands groupes éditoriaux, y compris pour la commercialisation de livres qu'ils n'éditionent pas eux-mêmes. En parallèle coexistent de nombreux « petits » éditeurs. Ces derniers ont souvent recours aux circuits logistiques des grands groupes, faute de pouvoir assurer eux-mêmes la diffusion et la distribution de leurs livres.



On doit donc garder en tête à la fois la grande diversité des situations des éditeurs et l'existence, pour quelques-uns, d'un pouvoir de marché significatif, c'est-à-dire la capacité à obtenir des conditions économiques plus favorables que dans un système qui serait « parfaitement » concurrentiel. Un indice de ce pouvoir de marché est décelable dans les taux de rentabilité et de profitabilité de l'édition qui sont supérieurs à la moyenne des secteurs culturels et proches de celle des autres secteurs marchands.

S'y ajoute une double asymétrie d'information. D'une part, l'auteur ne dispose généralement ni de la même expérience institutionnelle et administrative que l'éditeur, ni d'un accès direct aux données d'exploitation des œuvres - comme le révèle la fréquence des conflits autour de la reddition des comptes. D'autre part, c'est souvent l'éditeur qui s'engage à prendre en charge la promotion de l'œuvre, ce qui détermine en grande partie les chances de succès dans une économie où l'attention du lecteur est rare; or l'auteur a peu de moyens de contrôler - et *a fortiori* de corriger - l'effort fourni par l'éditeur.

Peut-on pour autant parler d'abus de dépendance économique de la part des éditeurs? Non, si l'on se réfère au Code du commerce qui pose notamment comme conditions qu'une atteinte soit faite à la concurrence et qu'une contrainte soit exercée sur la partie dépendante.

Il n'en demeure pas moins que l'auteur se trouve dans une position dominée. L'un des signes en est la difficulté éprouvée pour négocier les termes du contrat d'édition, souvent perçu comme un contrat d'adhésion.



Par ailleurs, auteurs et éditeurs n'ont pas le même rapport à l'incertitude. L'auteur éprouve une incertitude à deux niveaux : sur son propre talent et sur la valorisation socio-économique dont il est susceptible de percevoir les retombées. Inquiétude, doute ou confiance en soi, succès et échecs avérés, espères ou redoutés se retrouvent d'ailleurs souvent dans les œuvres elles-mêmes : la création n'est pas indépendante des conditions socio-économiques dans lesquelles s'accomplit le travail d'auteur.

L'éditeur, lui, raisonne plus en termes de *risque* que d'*incertitude*, la différence étant la possibilité de probabiliser le succès : il peut mutualiser son travail et ses investissements sur une pluralité, voire une multitude, d'œuvres et d'auteurs. L'une des fonctions de l'éditeur est précisément de gérer ce risque - donc de le relativiser, notamment en jouant sur le nombre de titres commercialisés et le montant des à-valoir.

À l'inverse, l'incertitude exerce une forte emprise sur les perspectives et les projections personnelles et professionnelles des auteurs, ce qui fragilise leur position.

Les auteurs et autrices ne sont cependant pas tous exposés de la même manière à ces vulnérabilités et à leur intériorisation. En particulier, le genre et le statut (par exemple l'exercice d'une autre profession principale) peuvent être d'une influence déterminante dans la relation avec l'éditeur.

Pouvoir de marché, asymétrie, inégal rapport à l'incertitude : ces tendances se vérifient dans un grand nombre de pays, bien que les structures concurrentielles (par exemple, la place des agents littéraires dans la chaîne du livre) ou juridiques (par exemple, une réglementation des prix des livres) aient leur importance dans la caractérisation des relations économiques entre auteurs et éditeurs. Celle-ci est aussi fonction des segments éditoriaux : la distribution statistique des tirages, la concentration des parts de marché, la spécialisation des maisons d'éditions ne sont pas les mêmes dans la littérature policière, les albums illustrés jeunesse, les recueils de poésie, l'édition scientifique, etc. l'ensemble étant d'autant plus complexe à dépeindre que les frontières entre les genres ne sont ni fixes ni étanches.

L'influence du contexte socio-économique

Plusieurs aspects majeurs des tensions économiques qui se jouent dans les relations entre l'auteur et l'éditeur sont à mettre en corrélation avec l'évolution de la place du travail dans notre société.

Tout d'abord, le rapport au temps a évolué. Intensification du travail et densification de la durée travaillée sont deux tendances profondes du salariat depuis une quarantaine d'années, s'accompagnant d'un contrôle hiérarchique accru permis par l'essor des outils numériques, du développement des méthodes de « juste-à-temps », qui visent à améliorer la productivité des entreprises en diminuant les stocks et les délais des chaînes logistiques, et d'une augmentation des gains de productivité.

Bien qu'ils ne soient en général pas les salariés de leurs éditeurs, les auteurs subissent l'influence des exigences accrues en termes d'horaires, de délais et de flexibilité. On la retrouve dans la porosité des temps professionnels et personnels (porteuse notamment d'inégalités de genre) puisque le travail d'auteur s'exerce souvent dans des locaux non-dédiés, et parfois même dans des temps non-dédiés.

En parallèle, nous assistons à la consécration de l'autonomie et de l'indépendance du travailleur présentées comme vecteurs de réussite, manifeste en France avec l'essor de la figure du micro-entrepreneur depuis 2009. Dans ce modèle, les risques et investissements financiers et humains reposent sur l'initiative personnelle et sont censés être intégrés à la valorisation économique du produit vendu pour assurer à l'individu une juste rémunération.

Le travail des auteurs n'échappe pas à l'influence culturelle de ce modèle : d'un côté, ils expriment souvent eux-mêmes le fait que leur autonomie est une source de satisfaction et un préalable à l'inspiration ; d'un autre côté, se normalise l'idée que le temps consacré à la formation et à la création n'a pas à être rémunéré en tant que tel mais relève d'un arbitrage personnel en fonction des perspectives de succès commercial.

Cela vaut également pour la protection sociale : le caractère collectif de la prise en charge des temps qui ne peuvent pas être consacrés à la production (maternité, maladie) ne va pas toujours de soi comme l'illustrent les difficultés des auteurs à faire reconnaître leur « statut » d'un point de vue administratif.

Ainsi, étant à la fois juridiquement indépendants de leurs éditeurs et dans une position économique souvent dominée, les auteurs risquent de subir les difficultés liées aussi bien à l'indépendance qu'aux relations hiérarchiques.

Enfin, la façon dont les auteurs sont considérés est liée à ce qu'on peut appeler un engouement pour la notion de créativité. Mot d'ordre fourre-tout, elle est souvent présentée comme parente de la création artistique et quasi-systématiquement vue comme facteur de croissance, donc objet économique.

Dans ce cadre, l'idée que les activités créatives doivent être régies selon des principes économiques devient de plus en plus admise. Cela s'incarne par exemple dans le rapport aux émotions : devenues un levier important de l'engagement au travail dans notre société, elles sont régulièrement mobilisées dans les relations hiérarchiques.

Similairement, elles peuvent devenir un canal important de la relation auteur-éditeur avec autant de promesses pour le travail créatif que de risques pour la position déjà dominée de l'auteur.

Pour aller plus loin

Éléments d'analyse du marché à travers les avis et décisions rendus par l'Autorité de la concurrence, par exemple :

<https://www.utoritedelaconcurrence.fr/fr/decision-de-controle-des-concentrations/relative-la-prise-de-controle-exclusif-de-la-martiniere>

Livres et articles

ASKENAZY P., BEHAGHEL L., LAOUENAN M. et al., « Quarante ans d'analyse du travail et de l'emploi : points de vue de quatre économistes », *Travail et emploi*, n° 158, 2019

DEROIN, V. « Repères économiques des secteurs culturels marchands en 2010 », *Culture chiffres*, vol. 3, n°3, 2012

LUCAS B. et M. VENKUTÉ, 2020, *Creativity – a transversal skill for lifelong learning. An overview of existing concepts and practices*, Kampylis, P. et Cachia, R. editors, Publications Office of the European Union, Luxembourg

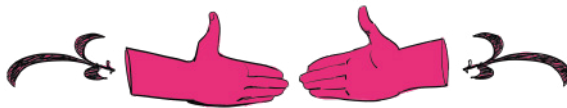
MENGER P.-M., *S'accomplir dans l'incertain*, Seuil-Gallimard, coll. Hautes Études, 2009

THOMPSON J.B., *Merchants of Culture. The Publishing Business in the Twenty- First Century*, Cambridge, Polity, 2010.

Olivia Guillon

est maître de conférences en économie
à l'Université Sorbonne Paris Nord depuis 2010.
Ses recherches, publications et conférences portent
sur les secteurs de la culture, du numérique et de l'éducation.

Elle travaille régulièrement avec des organismes de la filière du livre
dans le cadre d'études socio-économiques sur la production,
les échanges, la demande et les acteurs.



**Pour en parler,
des organismes sont
à votre écoute :**

**Même si les auteurs et éditeurs
ne sont pas soumis au Code du travail,
les définitions légales peuvent être utiles à consulter :**
www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2354

Le Défenseur des Droits, pour tous conseils et orientation :
www.defenseurdesdroits.fr/fr/institution/organisation/defenseur

**Association d'aide aux victimes,
gratuit et pour tout type de victime,
incluant le harcèlement au travail :**
www.france-victimes.fr/index.php/categories-inavem/105-actualites/864-lutter-contre-le-harcèlement-au-travail

Illustrations : Nicoby
Maquette : Morgane Parisi
Juin 2021

